

VOLET GOUVERNANCE OMIDELTA

Financement : Ambassade des Pays-Bas, Fonds ANE OMIDELTA

Sélection d'une équipe de consultants pour la **mission de capitalisation des acquis de la mise en œuvre du Volet Gouvernance OmiDelta**

Appel d'Offres Ouvert National
(AON)/ AOO

Octobre 2020

CONTEXTE:

Dans le cadre de l'exécution du **Volet Gouvernance du Programme OmiDelta** financé par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à travers l'Organisation néerlandaise de développement (SNV Bénin), qui gère le Fonds "Acteurs Non Etatiques" du Programme, il est prévu qu'une partie des ressources servent à réaliser **la capitalisation des acquis de la mise en œuvre du Volet Gouvernance OmiDelta** mis en œuvre par le consortium PNE-Bénin, ALCRER ONG et Social Watch Bénin.

PRESENTATION DE L'APPEL D'OFFRES

1. OBJET ET NATURE DU MARCHE

Le PNE-BENIN lance un Appel d'Offres Ouvert National pour la sélection d'une équipe de consultants dans le cadre de la mission de capitalisation des acquis de la mise en œuvre du Volet Gouvernance OmiDelta telle que précisé dans les Termes de Référence joint au présent dossier.

2. LIEU D'EXECUTION

Le lieu d'exécution de ce marché est l'ensemble des lieux d'intervention du programme OmiDelta soit le Delta de l'Ouémé ainsi que la Basse et moyenne vallée de l'ouémé. Les prestations du présent Dossier d'Appel d'offres, seront livrées sur le lieu de mise en œuvre des activités.

3. TYPE DU MARCHE

Le marché à concourir est une prestation de services relatifs à la **Mission portant capitalisation des acquis de la mise en œuvre du Volet Gouvernance OmiDelta**. Il s'agit de constituer un capital d'information et de connaissances en rapport avec la mise en œuvre du volet Gouvernance OmiDelta (VGO), en vue de leur valorisation.

4. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution de la mission est de trente (30) H/J répartis sur trois (03) mois allant de **Décembre 2020 à Mars 2021**.

5. DELAI D'ENGAGEMENT

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante (60) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des plis **(07 Décembre 2020) à 17H00**.

6. FORME DU MARCHÉ

Le marché à exécuter sera un marché à bordereau de prix unitaires en hors taxes (HT).

7. SOUMISSIONS

Les soumissionnaires introduiront leurs dossiers en langue française en 3 exemplaires dont un original et 3 copies conformes à l'original et marqués "ORIGINAL" ou "COPIE" selon le cas. Les exemplaires seront glissés dans une enveloppe dite "enveloppe intérieure" portant le nom et l'adresse de la société. Cette dernière sera glissée dans une enveloppe dite "enveloppe extérieure", portant la mention suivante :

« Dossier de soumission pour la capitalisation des acquis de la mise en œuvre du Volet Gouvernance OmiDelta ». " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE" »

8. CONTENTIEUX

Les parties feront tous leurs efforts pour régler à l'amiable tous les différends ou litiges survenant entre eux au titre du marché. En cas d'échec du règlement à l'amiable du conflit, les parties feront recours aux juridictions compétentes habilitées dans la Ville de Cotonou au Bénin.

9. DOSSIER DE SOUMISSION

Le Dossier de soumission est composé des documents précisés au point 11 (Voir Clause 11).

10. MONNAIE DE LA SOUMISSION

Les offres seront libellées en Francs CFA aussi bien pour les prix unitaires que pour les sommes.

11. DOCUMENTS A REMETTRE PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir et remplir les documents suivants :

11.1. PROPOSITION TECHNIQUE

Elle doit comporter :

- la lettre de soumission de l'offre technique signée par le chef de mission et adressée au Secrétaire Exécutif du Partenariat National de l'Eau du Bénin ;
- la description de la compréhension de la mission et le cas échéant, observations et/ou suggestions du Candidat sur les Termes de référence ;
- la méthodologie ;
- le Curriculum vitae détaillé signé des consultants;
- la photocopie du diplôme demandé des consultants ;
- les photocopies des preuves de la réalisation des missions demandées dans les TDR et décrites dans les CV ;
- une lettre d'engagement de la disponibilité des consultants sur la période de réalisation de la mission à adresser au Secrétaire Exécutif du Partenariat National de l'Eau du Bénin.

11.2. PROPOSITION FINANCIERE

Elle doit comporter :

- la lettre de soumission de l'offre financière à adresser au Secrétaire Exécutif du Partenariat National de l'Eau du Bénin ;
- le bordereau des prix unitaires (en chiffres et en lettres) ;
- le tableau de l'estimation quantitative et du coût de la prestation (voir modèles en annexe).

12. MODIFICATION ET RETRAIT DES OFFRES

Le soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre, après l'avoir déposée, à condition qu'une notification de modification ou de retrait parvienne par écrit au Secrétariat Administratif du PNE-BENIN avant la date limite fixée pour le dépôt des offres **(07 Décembre 2020)**.

1. Eclaircissement concernant l'offre. Pour aider à examiner, évaluer et comparer les offres, le PNE-BENIN a toute la latitude de demander au soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements sera faite par écrit et la réponse sera donnée aussi par écrit. Aucun changement de prix ne sera demandé, offert ou autorisé.

2. **Examen préliminaire.** Un comité mis en place examinera les offres pour déterminer si elles sont complètes, si les offres sont pour l'essentiel conformes au Dossier d' Appel d' Offres et recevables.

13. EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

1. Les critères de recevabilité de l'offre sont celles données à l'article 11.
2. Les conditions techniques sont : la conformité aux spécifications du présent DAO.
3. Évaluation financière des offres : Seules les offres reconnues conformes au Dossier d'Appel d'Offres à l'étape de l'analyse caractéristique seront retenues pour l'analyse financière. Les erreurs éventuelles sont corrigées selon les critères ci-après :

a) Lorsque les prix unitaires accusent une différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres fait foi.

b) Lorsqu'une anomalie sur le montant total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité est constatée, le prix unitaire cité fait foi. Si, toutefois, le PNE-BENIN estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, le montant total cité fait foi, et le prix unitaire est corrigé. Le montant figurant à la soumission est rectifié par le PNE-BENIN, conformément à la procédure décrite ci-dessus et avec le consentement du soumissionnaire, sera réputé comme engageant le soumissionnaire.

14. CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres après examen de tous les documents exigés et qui aura rempli toutes les conditions de critères de conformité du Dossier d'Appel d'Offres, ainsi que toutes les conditions relatives à l'avantage comparatif "**rapport qualité/prix**".

15. CARACTERE CONFIDENTIEL DE LA PROCEDURE

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et aux recommandations relatives à l'attribution du marché ne pourra être divulguée aux soumissionnaires ou à toute personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation, depuis l'ouverture des plis jusqu'à l'annonce de l'attribution du marché.

Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer le PNE-BENIN au cours de la procédure d'examen, d'évaluation et de comparaison des offres et dans sa décision relative à l'attribution du marché conduira au rejet de l'offre de ce soumissionnaire.

16. DROIT RECONNU D'ACCEPTER OU DE REJETER TOUTE OFFRE

Nonobstant les dispositions de l'article 14, le PNE-BENIN se réserve le droit d'annuler la procédure d'appel d'offres et de rejeter l'ensemble des offres aussi longtemps qu'il n'a pas notifié l'attribution du marché, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l'égard des soumissionnaires concernés, ni être tenu de les informer des raisons pour lesquelles il a rejeté leurs offres. Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à une réclamation de quelque nature que ce soit du fait de l'annulation de la procédure d'appel d'offres.

17. NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Avant l'expiration du délai de validité des offres, le PNE-BENIN notifiera par écrit à l'attributaire du marché que son offre a été retenue.

La notification de l'attribution du marché constituera l'étape de formation du marché.

ANNEXE :

Annexe

Annexe1 : Bordereau des prix unitaires

Rubriques	Unité	Prix unitaire en chiffres (fcfa)	Prix unitaire en lettres (fcfa)
Honoraires des consultants			
Consultant	HJ		
Perdiem des consultants			
Consultant	J		
Autres frais			
Reprographie	FF		
Communication	FF		
Déplacement	Km		

Annexe 2 : Devis quantitatif et estimatif

Rubriques	Unité	Quantité	Prix unitaire (fcfa)	Montant total (fcfa)
Honoraires des consultants				
Consultant	HJ			
Perdiem des consultants				
Consultant	J			
Autres frais				
Reprographie	FF			
Communication	FF			
Déplacement	Km			
TOTAL GENERAL				